

# Chambre des Représentants.

SESSION DE 1899-1900.

COMMISSION DES PÉTITIONS DU MOIS DE JANVIER 1900.

FEUILLETON AU 10 FÉVRIER 1900.

PÉTITIONS SUR LESQUELLES LA COMMISSION A STATUÉ.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.	
1.	3846.	Par pétition datée de Farciennes, le 7 janvier 1900, Le collègue échevinal de Farciennes transmet le vœu, émis par le conseil communal de cette localité, de voir la Chambre voter une loi sur les pensions ouvrières.  <i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>
2.	3847.	Par pétitions datées de Gand,
3.	3870.	Des habitants de Gand protestent contre le projet de remplacer, à l'université de Gand, le français par le flamand comme langue véhiculaire.  <i>DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>
4.	3848.	Par pétition datée d'Eccloo, le 3 janvier 1900, Le sieur Van Eeckhaute, à Eccloo, attire l'attention de la Chambre sur la diminution inquiétante du nombre des oiseaux dans le pays, et il sollicite son

Numéros  
du  
feuilleton.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

intervention aux fins de voir édicter toutes les mesures de protection possibles à l'égard des oiseaux.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.*

5. 3856. Par pétition datée d'Anvers, le 18 décembre 1899,

Des employés des douanes, à Anvers, sollicitent l'intervention de la Chambre aux fins d'être assimilés aux matelots attachés à l'administration des douanes pour ce qui concerne les augmentations réglementaires de traitement.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.*

6. 3857. Par pétition datée d'Anvers,

Des employés des douanes, à Anvers, demandent : 1° l'assimilation des fils d'employés attachés au Département des Finances aux sous-officiers postulant la fonction de douanier ; 2° la suppression des privilèges dont jouissent les anciens officiers de l'armée, qui sont admis d'emblée dans l'administration des douanes en qualité de sous-brigadier et, après quelques mois de service, promus au grade d'examineur.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.*

7. 3858. Par pétition datée de Nevele, le 15 janvier 1900,

Le collège échevinal de Nevele transmet une protestation du conseil communal de cette localité contre la disposition de l'article 18 du règlement général sur la police du roulage et de la circulation, qui prescrit que les conducteurs de véhicules quelconques ou de bêtes de charge, de trait ou de monture doivent prendre à droite pour croiser ou se laisser dépasser, et à gauche pour dépasser. Le dit conseil communal émet le vœu de voir modifier cette disposition à la satisfaction générale.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.*

8. 3865. Par pétition datée de Bruxelles, le 20 janvier 1900,

Des greffiers de justice de paix du royaume prient la Chambre d'étendre aux greffiers le bénéfice de la loi du 21 juillet 1899, portant augmentation du traite-

Numéros  
du  
feuilleton.Numéros  
du registre des  
pétitions.

ment de la magistrature, et de leur accorder l'augmentation quinquennale indéfinie de trois cents francs à partir du maximum de leur traitement établi par la loi du 25 novembre 1889.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

9. 3868.

Par pétition datée de Bertrix,

Des chefs-gardes et gardes du dépôt de Bertrix-Bastogne sollicitent le vote d'une loi décrétant, pour le personnel des trains, la mise à la pension de retraite facultative à l'âge de 55 ans et obligatoire à 60 ans.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

10. 3871.

Par pétition datée de Koekelberg, le 24 janvier 1900,

La dame Bertrand-Paul, institutrice pensionnée, à Koekelberg, sollicite l'intervention de la Chambre en vue d'obtenir un secours annuel.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

11. 3874.

Par pétition datée de Bruxelles, le 29 janvier 1900,

Des membres du personnel du cadastre, à Namur, Arlon, Liège, Hasselt, Anvers, Gand, Bruges, Mons. Bruxelles, proposent des mesures tendant à améliorer leur position.

— La Commission estime qu'il y a lieu de prendre en sérieuse considération la pétition ci-dessus et émet le vœu qu'un amendement puisse être déposé en faveur du petit personnel du cadastre, lors de la discussion du prochain Budget des Finances.

Elle en décide le renvoi à *M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.*

